

LE SOIR

Une allocation universelle financée par la TVA : entre utopie et réalisme

Le système de protection sociale des pays d'Europe continentale, fruit d'une longue histoire de luttes sociales, se trouve périodiquement sous le feu des critiques. Pensons par exemple aux publications récentes de l'OCDE et du FMI. Trois raisons sont généralement invoquées : un système d'assurance-chômage peu incitatif, qui rend difficile la recherche d'un travail suffisamment rémunérateur pour compenser la perte de l'allocation de chômage (problème de la « trappe à pauvreté ») ; un système de financement de la sécurité sociale basé en grande partie sur les cotisations, qui pénalise le facteur travail et pousse les entreprises à opter pour des technologies très intenses en capital ; un système de pension financé par les travailleurs, qui se trouve soumis à la pression démographique, et dont l'avenir semble incertain, du fait de la baisse de la fécondité.

Face à ces défis, différentes approches sont possibles. Une alternative radicale parfois évoquée est le remplacement du système actuel par une allocation universelle qui serait financée par un impôt sur la consommation. A priori, un tel système présente une série d'avantages : le caractère inconditionnel de l'allocation universelle permet d'éliminer les trappes à pauvreté et restaure l'incitant à travailler ; en effet la personne sans emploi qui trouve un travail ne perd rien de son allocation universelle. Par ailleurs, un financement sur base de la consommation cesse de pénaliser le travail et est neutre par rapport au choix technologique des entreprises. Enfin, la base taxable qui finance le système de redistribution n'est plus seulement limitée aux travailleurs, mais les jeunes et les personnes âgées contribuent aussi au système via leur consommation.

Au niveau du débat politique, l'ensemble des partis traditionnels propose plutôt des adaptations marginales au système actuel. Vivant, parti politique créé en 1999 à l'initiative de l'homme d'affaire anversoïse, Roland Duchâtelet, a proposé une alternative simple et originale. Il se présente aux électeurs avec un programme qui repose sur l'octroi d'une allocation universelle de 500 euros pour tout adulte jusqu'à 65 ans et de 750 euros au-delà, financée par une taxe à la consommation de 50 % et accompagnée de la suppression des autres formes de transferts (pensions, chômage), ainsi que de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales.

Utopique ou réalisable économiquement ? Nous avons choisi de prendre le programme de Vivant au sérieux et d'en analyser la viabilité économique au moyen d'un modèle d'équilibre général calculable (1).

Ce type de modèle est le cadre idéal pour l'étude de l'impact économique de l'introduction de mesures radicales telles que l'octroi d'une allocation universelle car il prend en compte la réaction des agents aux changements de l'environnement. En effet, les arguments les plus importants en faveur ou à l'encontre de l'allocation universelle s'appuient sur des hypothèses de modifications de comportement des agents économiques que l'allocation universelle est censée induire. Les modèles purement comptables utilisés à la fois par Vivant (pour justifier la viabilité de son programme) et par ses détracteurs (pour critiquer cette viabilité) ne peuvent pas tenir compte de tels changements de comportement et ne rencontrent donc pas valablement leur objectif.

L'étude ainsi menée aboutit à trois conclusions frappantes. D'abord, il s'avère que la proposition de Vivant en tant que telle ne tient pas la route budgétairement, car on ne peut à la fois créer une allocation universelle généreuse et réduire drastiquement les cotisations sociales, même avec un taux d'impôt sur la consommation de 50%. Toutefois, il est possible d'amender leur proposition en ne supprimant pas complètement les cotisations sociales. L'amendement suggéré consiste plus précisément en le maintien du système d'impôt actuel sur le travail, joint à une réduction de trois quarts du montant des cotisations sociales à la place de la suppression plus drastique préconisée par Vivant. Deuxièmement, la proposition une fois corrigée pour ses incohérences budgétaires, n'est pas seulement réalisable, mais aussi économiquement bénéfique, puisque, par rapport à une simulation de référence correspondant au statu quo institutionnel, elle engendre des taux de croissance sensiblement plus élevés à moyen terme, avec des effets durables sur le bien-être moyen et en particulier une augmentation du taux d'activité des travailleurs âgés. La troisième conclusion frappante est que ce bénéfice global positif a pour prix une réduction du bien-être des générations nées avant 1980. En effet, les personnes âgées ont peu à gagner d'une baisse de l'impôt sur le revenu et tout à perdre d'une taxe

sur la consommation majorée, même si l'allocation universelle compense en gros leur pension actuelle. L'étude montre cependant que cet obstacle peut-être sensiblement amenuisé par des mesures d'accompagnement, comme une réduction du rythme de remboursement de la dette publique et une suppression moins rapide des pensions.

Un autre point intéressant concerne le positionnement du modèle de Vivant dans le débat sur la taille optimale du système de redistribution (trop ou pas assez d'Etat ?). Comme nous l'avons dit plus haut, avec une allocation universelle inconditionnelle financée par la taxe sur la consommation, les critiques habituelles portées au système de protection sociale perdent de leur force. L'incitation au travail est restaurée, le facteur travail est moins pénalisé et la base taxable repose moins sur les jeunes générations. Cela permet au système basé sur l'allocation universelle de redistribuer davantage de ressources que le système actuel, tout en réduisant ses déficiences : la masse des transferts réalisée par le nouveau système est de 33 % du PIB, alors qu'elle n'est que de 24 % avec le système de sécurité sociale actuel.

Reste la question du réalisme du taux d'imposition de 50 % de la consommation. Ce taux doit évidemment être modulé selon les produits en fonction d'objectifs de redistribution, d'environnement et de possibilité d'acquisition de ces produits à l'étranger. Un taux de



50% (qui est la somme de la TVA, des accises, des écotaxes, Recupel, etc.) n'a, en soi, rien d'irréaliste, pour autant que les différents pays de la même zone géographique le décident ensemble.

1) L'étude complète se trouve sur <http://regards.ires.ucl.ac.be/>.

carte blanche

David de la Croix

Professeur d'économie à l'UCL

Jean-Pierre Vandeuken

Professeur de mathématiques à l'UCL

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002 - 31/10/2002

LE SOIR c'est chaque semaine 7 suppléments:

- Lundi, les sports
- Mardi, le Soir junior
- Mercredi, le MAD
- Jeudi, l'auto et l'immo
- Vendredi, VICTOR
- Samedi, Références et Soir Eco

